

COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
3 AVRIL 2024

Comme nous n'avons pas le quorum pour tenir une rencontre en présentiel, madame Julie Brodeur propose une rencontre en visioconférence. Malgré cela, il n'y a pas assez de membres disponibles. Il est donc proposé d'envoyer un sondage afin d'approuver les points importants à adopter pour cette rencontre.

Les points à adopter sont les suivants :

- 7.1.1 Critères de sélection pour le volet musical**
- 7.1.2 Grille-matières**

Malgré la documentation envoyée quelques jours avant la rencontre, certains membres parents demandent des éclaircissements concernant les sujets présentés. La direction propose donc de faire une courte rencontre en visioconférence le 5 avril afin de répondre aux questions. À la suite de cette rencontre, un nouveau lien est envoyé afin de permettre aux membres de voter sur les points 7.1.1 et 7.1.2.

Le 11 avril, nous avons enfin le résultat du vote. Cette information est envoyée par madame Julie Brodeur. Voici le courriel envoyé aux membres :

Bonjour,

Heureuse de vous annoncer que la grille-matières ainsi que les critères de la concentration musicale ont été approuvés par le CÉ après le vote sur FORMS.

*5 parents ont participé au vote
5 membres du personnel ont participé au vote*

*Résultat:
Grille-matières: 9 pour et 1 contre
Critères de sélection: 8 pour et 2 contre*

Merci à tous pour votre participation!

7.1.1 Critères de sélection pour le volet musical

Voici les critères de sélection proposés par l'équipe-école :

- Avoir un intérêt pour la musique

- Réussir le test d'aptitudes musicales
- Avoir une recommandation positive de la titulaire et de l'équipe pédagogique.
- Avoir la capacité de travailler en équipe, faire preuve d'autonomie, être sérieux dans ses études et son comportement.
- Les élèves en concentration musicale en 2023-2024 qui démontrent de l'intérêt, un engagement et une progression pourront poursuivre dans la nouvelle formule de la concentration musicale 2024-2025 sans faire le processus d'inscription.

Par le résultat du vote du 11 avril, il est proposé par la majorité des membres d'approuver les critères de sélection pour le volet musicale.

CE 130-23-26

7.1.2 Grille-matières

On maintient la même grille-horaire pour 2024-2025 pour le préscolaire et le primaire. Comme l'an dernier, deux périodes de 45 minutes en éducation physique et une période de 30 minutes en musique par cycle de 10 jours seront données aux élèves du préscolaire.

Par le résultat du vote du 11 avril, il est proposé par la majorité des membres d'approuver la grille-matières pour l'année 2024-2025 (art. 76).

CE 130-23-27

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 8 MAI 2024

Le président,

La directrice,


Ange Claude Bigilimana


Julie Brodeur